

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 08 février à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Victor FUERTES, 1^{er} adjoint compte tenu de l'absence du Maire, empêché.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	20

Date remise convocation et affichage
03/02/2023

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne Marie, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Empêché : Didier ALDEBERT, Maire

Procurations :

LAMBOURSAIN Séverine procuration à FERAL Sophie.
AYMAR Patrick à FUERTES Victor.

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin

N° 2023- 04 création de postes

Le Maire,

- Rappelle que dans le cadre des avancements de grades pour les agents, il est proposé de créer les postes suivants :
 - o 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
 - o 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
 - o 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - o 1 poste de brigadier-chef principal
- Demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création des postes suivants :
 - o 3 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe (1 à temps complet- 2 à temps non complet)
 - o 1 poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe
 - o 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - o 1 poste de brigadier chez principal
- **DECIDE** la suppression des anciens grades détenus par les agents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures Au registre sont les signatures.

 
Victor FUERTES